

DIRECTION JEUNESSE ET VIE SOCIALE DES QUARTIERS - Centre de Quartier Anne

Frank

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300068-20240417-2024020-AU

Accusé certifié exécutoire

N°2024/020

DECISION

Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition du local communal sis au 61 rue Girardot 93170 Bagnolet à l'association Amattullah dans le cadre de ses activités

Le Maire,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 2125-1,

Considérant la demande de mise à disposition du local communal, située ait 61 rue Girardot 93170 Bagnolet faite par Madame Marina NGONG, présidente de l'association Amattullah,

Considérant l'intérêt que la Ville accorde au développement des activités culturelles, il y a lieu de faire droit à cette demande,

DECIDE

Article 1 : **APPROUVE** la convention entre la Ville de Bagnolet et l'association Amattullah, au 48 rue Karl Marx 93170 BAGNOLET, représentée par sa présidente Madame Marina NGONG pour la mise à disposition du local communal, au 61 rue Girardot à Bagnolet à l'association Amattullah dans le cadre de ses activités de dispense de cours de langue arabe.

Article 2 : **PRÉCISE** que la mise à disposition est consentie pendant la période du 01 mars 2024 au 31 décembre 2024.

Article 3 : **DIT** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame le Comptable public de Montreuil et sera inscrite dans le registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil sous-bois dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet le 17 avril 2024.

Le Maire
Tony DI MARTINO

